



Communiqué 29 avril 2021

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité, a tenu sa troisième réunion au cours du mois de ramadan 1442, jeudi 29 avril 2021, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et en coordination avec les départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Energie et des Mines.

Cette réunion a été consacrée à une mise au point sur la situation de l'approvisionnement, des niveaux des prix et du bilan du contrôle au cours des quinze premiers jours de ce mois sacré.

Ainsi, il ressort des rapports effectués par les services des départements concernés au cours de cette période, que les marchés sont approvisionnés de façon abondante et avec une diversité en produits de large consommation.

Pour ce qui est des prix pratiqués, ils sont généralement stables avec une tendance baissière concernant les produits qui sont très demandés au cours du début du mois sacré. Ainsi, il a été enregistré des baisses par rapport à la même période du mois de ramadan de l'année précédente des prix des dates, des fruits secs, des légumineuses, du beurre ainsi que de certains légumes comme l'oignon.

Par ailleurs, il a été remarqué également de légères hausses des prix d'autres produits alimentaires comme les viandes blanches, la tomate et certains fruits.

Concernant le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits effectuées par les commissions mixtes provinciales et locales, ils ont porté durant les quinze premiers jours du mois de ramadan sur 23.496 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail, et ont conduit à la constatation de 1.054 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires dont les contrevenants ont été sanctionnés conformément à la réglementation en la matière.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de 71 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent 20,21 tonnes en dattes et fruits secs, 10,35 tonnes en épices, 8,6 tonnes en viandes, poissons et charcuterie, 6,5 tonnes en huiles et olives, 5 tonnes en lait et dérivés, 4,3 tonnes en farines et dérivées, 4,1 tonnes en pain, gâteaux et confiseries, 2,6 tonnes en boissons et jus, 2,5 tonnes en miel et confiture et plus de 3 tonnes en fruits et légumes et produits de conserves.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des intervention des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.